

---

Adresse de la société populaire de Livrade-sur-Lot Lot-et-Garonne),  
lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Livrade-sur-Lot Lot-et-Garonne), lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 54;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_21860\\_t1\\_0054\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21860_t1_0054_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

ble dans ses principes républicains, n'a pu apprendre sans frémir d'indignation la dernière trame ourdie contre la liberté.

Elle a couru d'autant plus de risques, cette liberté, qu'elle a été attaquée par ses ennemis les plus dangereux, par ceux qui paroissent en être les plus fermes appuis, par ceux qui n'avoient cessés jusqu'icy de déjouer les factieux et les traîtres, par ceux enfin qui, par leur conduite apparente, avoient acquis un droit à la confiance nationale.

Cependant ces profonds scélérats, plus traîtres que tous les traîtres qu'ils ont démasqués, n'ont pu réussir dans leur infâme projet. Le génie tutélaire de la liberté n'a pu permettre qu'elle fût détruite par de semblables monstres. Et s'il eût existé un César pour un moment, il se seroit trouvé sur le champ mille Brutus. Mais la masse du peuple, toujours saine, absolument prononcée contre les tirans, de quelque nature qu'ils soient, n'idôlatrant que la liberté dont elle a déjà goûté le prix, a vu avec satisfaction le glaive de la loy s'appesantir sur ces grands coupables. Qu'ils apprennent donc, ceux qui seroient tentés de suivre leur exemple, que pareil sort les attend.

Oui, dignes représentants, c'est à votre fermeté, votre énergie, votre dévouement pour la République que nous devons encore une fois le salut de la patrie. Le jour où vous avés éclairés les crimes du tiran et de ses complices est, sans contredit, le jour le plus mémorable, le plus glorieux pour vous depuis la révolution, puisque c'est celui où vous avés courus les plus grands dangers, et par conséquent celui où vous vous estes montrés plus grands et plus dignes de la représentation nationale.

La société populaire de L'Isle-Boucharde, section du Sud, n'a pu être insensible à un pareil dévouement. Elle vous en félicite. Elle vous invite à conserver le caractère imposant que vous scavez si bien déployer dans les circonstances les plus orageuses. Elle vous invite encore à rester à votre poste jusqu'à ce que le dernier des tirans soit écrasé. Vive la République, vive la Montagne! S. et F.!

VOISIN, G. GOUIN, LEMOINE (*membres du c. de correspondance*).

u'

[*La sté popul. de Livrade-sur-Lot* (1), à la Conv.; *Livrade, 20 therm. II*] (2)

Citoyens représentants,

Des traîtres, indignes du nom républicain, méditoit sous le masque du patriotisme la ruine de la liberté et de la République française. Leurs complots sanguinaires étoient près d'éclater lorsque des républicains courageux ont démasqué les conspirateurs et livré ces monstres perfides à la vengeance nationale.

Grâces immortelles vous soient rendues, citoyens représentants! La République et la

liberté vous doivent une nouvelle existence puisque les scélérats qui tramoient leur destruction ont été frappés du glaive vengeur. Qu'ils frémissent donc tous ceux qui, comme Robespierre, Saint-Just et ses complices, oseroient attenter à la souveraineté nationale! Qu'ils tremblent: leur supplice est préparé. C'est en vain qu'on tenteroit de nous séparer de vous. Les républicains de Livrade-du-Lot on juré de ne jamais connoître d'autre point de ralliement que la Convention nationale. Ils seront toujours à leurs postes, prêts à se dévouer pour le salut de la patrie. Poursuivés, citoyens représentants, le cours glorieux de vos travaux. Frappés courageusement tous les factieux, et que l'aristocratie disparoisse du sol de la République!

Les républicains de Livrade-du-Lot jurent de nouveau fidélité à la Convention et vouent une haine implacable aux tirans et aux traîtres.

Les membres composant le bureau: JACOBET CEZERAC (*présid.*), LACOSTE (*secrét.*), J. VALLES (*secrét.*).

v'

[*La sté des amis de la constitution de 1793* (v.s.)*séant à Auwillar* (1), à la Conv.; *Auwillar, 20 therm. II*] (2)

Représentants du peuple français,

Le nouveau Catilina n'est plus. Ses infâmes satellites sont abattus et la liberté comprimée a souri à vos vertus et à votre courage. Oui, c'est encore votre vigilance et votre énergie qui ont sauvé la République en péril. Nous avons frémis des dangers qu'a couru la patrie, dans ceux que vous avez courus vous-même. Mais non, il ne pouvoit y en avoir aucun: les bons citoyens de Paris étoient là. Croyoient-ils ces conspirateurs hypocrites que le peuple voulût perdre le fruit de 5 années de soins, de peines, de travaux pour plier sa tête sous le joug d'une tyrannie d'autant plus dangereuse qu'elle avoit été concertée par l'hypocrisie la plus profondément scélérate?

Montrez-vous, perfides, vous tous qui, sous le masque du patriotisme, abusés plus facilement de la confiance du peuple pour mieux l'égorger, osez paroître: le peuple n'aura plus rien à craindre.

Et vous, dignes représentants, la France a applaudi à votre union et à votre fermeté dans les jours de crise. Fidèles à votre poste, parcourez votre carrière pénible mais glorieuse. Continués à être unis pour la cause du peuple. Continués à faire rentrer dans la poussière les conspirateurs audacieux. Continuez à faire trembler les tyrans sur leurs trônes ébranlés. Pour nous, fidèles à tous les dangers, la liberté, l'égalité seront notre mot d'ordre, comme la Convention sera notre point de ralliement.

DUCOIN (*secrét.*), LAVAL (*secrét.*), N.L. LARTIGUE (*secrét.*).

(1) District de Valence, Lot-et-Garonne (Tarn-et-Garonne à partir de 1808).

(2) C 316, pl. 1266, p. 68. Mentionné par B<sup>in</sup>, 30 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>4</sup>).

(1) Ci-devant Sainte-Livrade, Lot-et-Garonne.

(2) C 316, pl. 1266, p. 67. Mentionné par B<sup>in</sup>, 30 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>4</sup>).